L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 14 MARS 1885. 58ème Année

Dufour, Dounet & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 14 MARS 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On n'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au petit réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

Venez qui ont lieu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles.

PARSPEAR & ESCOFFIER—Vente péremptoire à l'encan, de propriétés améliorées de valeur et de terrains nus, dans le Premier, Second, Troisième, Sixième et Septième Districts, et dans la paroisse Jefferson, avec faibles paiements au comptant et à longs termes.

PAR JAS. P. GUINAULT—Vente positive d'une maison double, rue des Marais No. 1467, près du Marché Frédric. Cottage rue Orléans, vente pour cause de départ.

Aussi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine

PAR HOEY & O'CONNOR—Deux résidences meublées sur le bord du Golfe à Waveland, Baie St Louis.

PAR W. I. HODGSON—Un lot de bois de charpente.

PAR LE SHERIF—Un grand nombre de terrains et de propriétés foncières améliorées dans les différents districts de la Nouvelle-Orléans. Pour plus de détails voir aux annonces d'encan.

Louisiane.--Amérique Centrale.

Il y a quelques années, personne ne s'occupait de l'Amérique Centrale ; on la considérait comme à jamais frappée d'impuissance. Elle se composait de quelques petites républiques livrées à de perpétuelles luttes avec leurs voisins, et à d'incessantes révolutions à l'intérieur de chacune d'elles. Un pouvoir ne s'élevait que pour tomber, faisant place à d'autres, qui ne pouvaient pas durer plus que lui. C'est par centaines que se comptent les présidents. On s'est amusé à les dénombrer, depuis cinquante ans, il y en a eu trois cent quatre-vingt-seize. Un général improvisé s'entourait de deux ou trois cents aventuriers, chassait le tyrannoau qui opprimait le pays, puis en faisait autant que lui, jusqu'à ce qu'un autre le renversât à son tour, pour commettre les mêmes excès.

Un pareil état de choses était véritablement insensé. Les forces étaient non seulement dissémiées, mais encore stérilisées, annihilées par de continuelles tourmentes.

Pourtant, l'Amérique Centrale avait été, un jour, une sous-lieutenance qui, sous le titre d'empereur, avait régné, de la Sabine, qui fait, à cette heure, partie de la Louisiane, jusqu'à Panama. La restauration de cette ancienne union est-elle possible? Nous ne le croyons pas. Nyanmoins, quelques esprits éclairés caressent ce rêve avec amour. Nous soyons, depuis bientôt quinze ans, Barrios, le président du Guatemala, rétablir une république fédérale, qu'il gouverne un peu dictatorialement, peut-être, mais qu'en définitive, il gouverne—ce qui est une nouveauté pour ces contrées.

Un fait qu'on n'a pas assez relevé. Depuis que quelques hommes doués de l'esprit d'ordre, de stabilité, de progrès, ont pris, au Mexique, les rênes du gouvernement; depuis que l'idée économique y a pénétré—une transformation s'est opérée dans l'Amérique Centrale ; la réforme mexicaine y a fait la tache d'huile, elle y a déteint sur les chefs, qui cherchent à tirer parti des richesses matérielles du pays à en développer les ressources, à y attirer les étrangers. Avec l'ordre, la civilisation s'y fait jour ; l'Amérique Centrale, aussi, veut s'élever, grandir, défricher ses terres, creuser ses ruines, exploiter ses forêts. L'idée du trafic y fait un rapide chemin, en attendant que l'esprit d'industrie y ait cours. Le pressement de l'histoire de Panama a tout révolutionné ; de nouveaux besoins se font sentir ; on est entré en contact avec le monde extérieur; de nouveaux horizons se sont ouverts, de nouvelles ambitions ont surgi. Le mouvement civilisateur est imprimé, dans dix ans la transformation sera complète. Il suffit de dire, à cette époque, au lieu d'une voie de communication entre les deux océans, il n'y en aura pas deux; évidemment, l'avenir est là, et c'est vers les bords du Golfe que vont se diriger toutes les activités.

Or, il y a un Etat, il y a une ville qui se trouvent sur le grand chemin conduisant à ces plages: c'est la Louisiane, c'est la Nouvelle-Orléans. Nous ne voyons que le Mississipi qui puisse mettre le grand Ouest en communication avec le Mexique et les Etats du Sud ; nous ne voyons que parler nous ne voyons d'autre ville que la Nouvelle-Orléans où les navires européens doivent faire escale dans leur voyage vers ces pays. Les Etats-Unis l'ont bien senti, quand ils ont pris sous leur protection toutes les propositions faites, quand ils en ont fait une affaire nationale, et que, à deux reprises différentes, il lui ont accordé un généreux subside.

Nous avons, en outre, deux avantages énormes. Nous appartenons, en grande partie, du moins, à la race latine, qui, peuple l'Amérique Centrale; les rapports entr'elle et nous sont donc tout naturels. De plus, nous vivons sous un climat à peu près semblable et sujets aux fièvres qui règnent dans les parages d'un delà du Golfe. Nous y sommes aussi acclimatés d'avance, et nous pouvons, sans danger, les fréquenter. Toutes ces raisons réunies font de nous les meilleurs, nous dirions presque les seuls intermédiaires possibles entre l'Ouest et l'Europe, d'un côté, et le Mexique, l'Amérique Centrale, de l'autre. Où, plus qu'ici, trouver des marins propres à faire le trafic avec ces régions tropicales; des commerçants, des consuls capables d'affronter les périls du séjour de ces plages malsaines, de parler la langue des populations, de s'assimiler leurs habitudes et leurs mœurs!

Ce n'est pas seulement l'intérêt de la Louisiane de se mettre à la tête de ce mouvement qui entraîne les peuples civilisés vers les régions des isthmes, mais encore son devoir. Ses enfants de race latine sont les seuls en état de guider ce mouvement, de régulariser ce commerce, de le débarrasser des entraves que l'ignorance et qui proviennent soit de l'ignorance de la langue, soit de l'incompatibilité des mœurs, soit des antipathies de races, soit de l'Eglaise apporté dans le but poursuivi; soit des obstacles créés par des réglements quarantenaires auxquels la peur a donné une rigueur inutile, exagérée. Ne laissons sanctionner notre peuple s'installer dans ces contrées privilégiées, ni par la force, ni par des mœurs hypocrites. Notre place est là; elle est indiquée par la similitude des souvenirs, des mœurs, de la religion, du climat.

Aujourd'hui surtout, il s'offre à nous une occasion éminemment favorable de nous lancer dans la voie, avec toutes les chances de succès. Ces contrées sont représentées parmi nous. Quelques unes d'entr'elles figurent brillamment à notre Exposition. Elles nous ont envoyé leurs hommes d'Etat et leurs administrateurs que nous rencontrons tous les jours, soit sur les terrains du Parc, soit dans le deuxième district, où ils trouvent toutes les sympathies qui les attirent, toutes les idées qui doivent avec les leurs, tous les appuis dont ils ont besoin, pour lancer leurs pays dans la carrière du progrès.

Il n'est pas jusqu'au Nord qui n'ait compris la nécessité de s'adresser à nous, pour créer et développer les relations commerciales qu'il recherche avec tant d'ardeur. Tout nous invite donc à prendre la tête du mouvement, et nous serions infidèles à la mission que nous confient, à la fois, les populations du Nord et celles du Sud, si nous ne répondions pas à l'appel des uns et des autres; si au milieu de l'entraînement universel, nous restions immobiles, trahissant nos devoirs envers nous mêmes, et la confiance que les autres ont placée en nous.

Il résulte, de renseignements reçus de Washington, que la Chambre des Représentants a réduit de 5 0[0 l'allocation de $625,566 35 votée par la Commission des réclamations Franco-Américaines en faveur des réclamants français et que le Sénat avait acceptée. Le montant alloué s'est donc trouvé réduit à $594,-288 09. Si nous comprenons bien les renseignements qui nous sont fournis, les deux Chambres sont tombées d'accord sur ce dernier chiffre, avant de se séparer.

Contrairement à la pétition envoyée par un certain nombre de réclamants, la décision de payer les indemnités à Paris a été maintenue.

Canne à sucre—Diffusion.

Nous avons assisté, hier, à une expérience fort intéressante de la diffusion de la canne à sucre, à l'aide de l'appareil nouvellement inventé par M. H. Farjas. L'opération a parfaitement réussi; nous en donnons les résultats plus loin.

Voicf comment fonctionne l'appareil. La canne est d'abord coupée en roudelles assez minces ; puis elle est jetée dans un cylindre diffuseur, en fer ou en cuivre, d'un jet de vapeur, d'une pression de 60 livres, est lancé dans le diffuseur, de manière à forcer le jus de sortir, au fond du récipient, et à le faire monter, au moyen d'un tuyau vertical, d'une hauteur au moins double, ou mieux, triple, de celle du diffuseur.

Ce tuyar, dont le but est de concentrer le jus, doit monter et descendre au moins deux fois, et sa capacité doit être d'un vingtième du diffuseur-récipient Les diffuseurs en usage ont une capacité de 5 tonnes.

Chaque opération, en y comprenant le temps de remplir et de vider le diffuseur dure une heure et demie.

Une batterie se compose de trois diffuseurs: l'un se remplit, l'autre travaille le troisième se vide.

C'ette batterie permet de travailler 240 tonnes en 24 heures, en employant deux hommes.

On peut construire de petits et de grands diffuseurs sur le même principe. L'appareil est suivant *en fer*, mais il est préférable qu'il soit en cuivre, attendu que le sucre prend alors une plus belle couleur. Quand l'appareil est en fer, avec une pression déterminée, il se forme un oxyde de fer qui communique au sucre une couleur grise, qu'il est difficile d'enlever.

Le premier jus retiré du diffuseur a un degré de moins que celui fourni par la roulaison ; il est froid ; il sort, dès qu'il est frappé par la vapeur. L'opération ne dure que quelques minutes.

Le second jus contient la moitié moins de sucre que le premier. L'opération dure une demi-heure.

Un flacon de jus a été livré à MM. Alpheuse et Antonio Lelong qui doivent le faire polariser. Nous annoncerons le résultat obtenu par ces messieurs.

Etaient présents à l'expérience: Mgr Leray, archevêque de la Nouvelle-Orléans; MM. Duncan F. Kenner, président de l'Association des Planteurs sucriers; Smith, commissaire Havanien; Ittman, délégué de l'île de Java; le commissaire Japonais; Alphonse et Antonio Lelong, Felipe Ruiz de Velasco, ingénieur mexicain; E. Bermudez, avocat, E. Legendre, Léon Sarpy, J. P. Brun, Theo. Brierre, Theo. Bernard, Jules Comeau, Ben O'Connell, E. Surgi, H. B. Elfar, G. A. Lanaux, Geo. Sarpy, L. D. Sarpy, Jas C. Murphy, Jos. Bienque, J. Lebreton, D. D. Colcott, G. V. Surgi, James Pollock, J. Gabaroche, F. Lacoz, Avet, artiste.

Loterie de l'Etat de la Louisiane.—M. C. B. Frost a eu la main heureuse. Ayant acheté un quart du billet de combinaison 17—51—55, il a gagné au tirage de jeudi. 12 nombres du quart de ce cinq mille sont piastres. C'est un joli chiffre pour un billet qui n'avait coûté à chaque heureux porteur que la modique somme de 25 cts. Le billet avait été acheté chez M. W. C. Spockton, 400 Dryades. Inutile de dire que le fait a été promptement payé à M. Frost.

Le *Times-Democrat* d'hier a publié la dépêche suivante:

Covington, Lne, 12 mars, 1885.

L'ancienne résidence de M. Jas. Duncan, située sur la rivière Tchefuncta, et que M. W. B. Lancaster a achetée dernièrement, a été complétement détruite par un incendie, jeudi, à 1 heure du matin, avec toutes les dépendances. M. Anatole Delery, membre de la famille, a été transporté, sans connaissance, de sa chambre, où le feu et la fumée avaient pénétré.

Le magasin à provisions et tout ce qui s'y trouvait ont été la proie des flammes. *On croit* que cet incendie est l'œuvre de la malveillance.

Les personnes qui s'y trouvaient ont failli périr.

Ce soir, au World's Fair, à 7 heures et demie, grand feu d'artifice anglo-japonais.

Le *Foyer Créole*, paroisse St-Jacques, du 11 mars:

Dans notre dernier numéro nous annoncions que la ligne téléphonique serait achevée de la Nouvelle-Orléans jusqu'ici dans le courant de la semaine, et, tenant ces renseignements de personnes à même de savoir ce qui se passe sur la ligne, nous pensions que c'était un fait accompli. Depuis lors, nous apprenons que non seulement la ligne n'est pas achevée, mais encore que celle qui nous permettait de communiquer avec Baton-Rouge ne fonctionne plus depuis vendredi. On nous dit que la *compagnie*, qui s'est arrogé le droit de poser nos poteaux sur les diverses habitations, sans même daigner en demander la permission aux propriétaires, rencontré de l'opposition de la part de certains, et l'on suppose que des poteaux qui gênaient dans les champs ont été abattus.

Quoiqu'il en soit, tout est dans le *statu quo* pour le moment.

—Les travaux *commencés* il y a peu de temps sur les levées, Sport et Golden Grove, sont terminés.

—Le retraite préparoire à la fête de St-Joseph commencera dimanche prochain à la chapelle St Joseph. Cette retraite comme nous l'avons précédemment annoncé, sera prêchée par le Rév. P. Touche, qui est arrivé ici depuis lundi dernier.

—Dans notre dernier numéro, nous donnions la liste des médecins exerçant leur profession, dans notre paroisse, qui n'étaient fait enregistrer par le secrétaire du Bureau de Santé conformément à l'acte 31 passé par la législature en 1882.

Cette liste ne contenait pas le nom de notre estimable coparoissien, le docteur Depaortère, et nous nous étions abstenu de la mentionner parmi ses confrères, pour la simple raison que nous ignorions à quelle institution le docteur devait son diplôme. Nous sommes heureux aujourd'hui de pouvoir ajouter son nom à la liste des diplômés de l'Université de la Louisiane. Nous avons eu, sous les yeux, l'authentique du diplôme portant le sceau de cette Université en date de 1839.

—Décédé, à la Nouvelle-Orléans, samedi 7 mars 1885, M. François Kroll. Pendant de nombreuses années M. Kroll avait habité notre paroisse où il avait su se créer un large cercle d'amis. Il fut longtemps professeur de musique au Couvent du Sacré Cœur et forma de brillantes élèves qui font honneur à son mérite.

Après la guerre, M. Kroll se rendit à la Nouvelle-Orléans, où il continua d'exercer sa profession. Son talent musical ne fut pas ignoré dans ce grand centre, où il fit bientôt partie de l'orchestre de l'Opéra.

Avec l'âge, vinrent les infirmités. Paralysé de ses membres, M. Kroll que chacun avait connu si actif, si plein de vie, dût garder la chambre jusqu'au jour où un accident fatal vint jeter le deuil dans sa famille.

Assis au coin du feu, il voulut atteindre un objet sur la cheminée. Il perdit l'équilibre et tomba la face contre le feu. Quand on vint à son secours, il avait les mains et la figure horriblement brûlées, et après quelques jours de souffrances, il expira à l'âge de 78 ans.

Nous offrons nos condoléances à la famille.

La religion catholique au Sénat de France.

Nous lisons, dans le *Journal des Débats*, du 26 février

Le Sénat n'a pas hésité à rétablir la plupart des crédits que la Chambre des Députés avait supprimés ou diminués au budget des cultes. Il a rétabli, sans même discuter, le traitement de l'archevêque de Paris ; il a rétabli les chanoines de Saint-Denis; il a rétabli les bourses des séminaires. Tous ces crédits n'ont pas la même importance. Le chapitre de Saint-Denis, par exemple, ne peut pas être présenté comme étant d'un intérêt général. Le Sénat a pensé, avec beaucoup de raison, qu'il était convenable de conserver à la vieille basilique le chapitre qui contribue à lui donner son caractère; mais ce chapitre pourrait être supprimé sans grave inconvénient. Il n'en est pas de même des bourses des séminaires. Aussi longtemps que le Concordat existera, et que les rapports de l'Eglise et de l'Etat seront réglés par une loi politique, l'Etat devra s'intéresser au recrutement du clergé, et y pourvoir dans une certaine mesure. On dit, et cela est vrai, que les bourses des séminaires ne sont pas dans la lettre du Concordat ; mais elles sont dans l'esprit de cet arrangement solennel conclu entre la France et Rome, et elles sont dans l'intérêt de la France aussi bien que de l'Eglise. C'est surtout à propos de cette question qu'il y aurait lieu de discuter et de fixer les principes qui doivent dominer toute la matière. M. Goblet et de Mun l'ont fort bien dit à la Chambre. M. de Broglie sensé n'a pas été moins net et moins bien inspiré au Sénat : il s'agit de savoir si on veut conserver les rapports légaux qui existent entre l'Eglise et l'Etat, ou si on veut supprimer ces rapports, rendre à l'Eglise une pleine indépendance et lui permettre de s'organiser, de vivre, de se développer sous le régime de la loi commune. Nous ne connaissons pas de problème plus redoutable. La séparation de l'Eglise et de l'Etat ferait courir aux deux parties les plus grands périls. Est-on d'avis de s'y exposer? Soit ! Examinons la question. Mais si on ne le veut pas, maintenons entre les deux puissances contractantes des conditions de vie acceptables, et ne nous servons pas du contrat qui les unit comme d'un moyen de détruire l'un par l'autre. La lutte devient particulièrement déplorable lorsqu'elle descend aux taquineries, aux petitesses, à la persécution de détail, lors qu'elle consiste, par exemple, à supprimer quelques chanoines ou à rogner sur le traitement d'un archevêque. Nous comprenons très bien que le Sénat n'ait pas voulu se ravaler à un pareil niveau.

Ce n'est pas la faute de M. Tolain, qui a parlé, non sans talent, contre les bourses de séminaires. M. Tolain a la parole facile, la diction vive et nette, la pantomime agitée et expressive, et il prend volontiers les allures d'un orateur, attendu que même d'un leader de la majorité sénatoriale ; mais la majorité ne le suit pas toujours, on l'a bien vu dans la circonstance dont il s'agit. C'est qu'elle connaît admirablement l'ensemble de la France : elle vient de nos provinces, de nos départements, de nos communes; elle est sortie de nos campagnes ; elle en connaît l'esprit et en respecte les mœurs. M. Tolain n'a pas ces préoccupations, parce qu'il n'a pas ces responsabilités. Ayant jamais vécu qu'à Paris, et encore dans certains quartiers de Paris, aussi instruit qu'on peut l'être par la lecture des journaux et de quelques publications spéciales, la portée de ses jugements ne dépasse pas le mûrier où il a grandi, et on lui en fait fort restreint. Il parle de la religion catholique comme d'une vieillerie surannée, qui n'intéresse que quelques chanoines. Il s'étonne que l'Etat emploie une partie de ses ressources à entretenir un institution si vermoulue. Il affirme que le moment est venu d'en finir. Il se trompe ! Il ne connaît pas la France rurale, c'est-à-dire les huit-dixièmes de la France. Ses solutions qu'il propose restent à être adoptées, la république serait jetée dans le plus redoutable inconnu. Nous ne savons pas ce qu'il adviendrait ; mais certainement l'épreuve serait longue, difficile, confuse et passionnée, et nous serions bien surpris si elle n'aboutissait pas à une diminution de l'état ou à l'suppression des consciences, les deux plus grandes choses qui soient au monde.

Le Sénat l'a compris, et il faut souhaiter que la Chambre s'en rende compte à son tour. Nous reconnaissons que les défenseurs des séminaires ont tort, que l'Eglise sont bien souvent maladroits, qu'ils élèvent des prétentions arrogantes et inadmissibles, qu'ils emploient trop volontiers un langage choquant; ils sont à deux de jeu avec M. Tolain. Mais le Concordat a précisément pour objet et pour résultat de les contenir, en donnant satisfaction à ce que les besoins qu'ils représentent ont de légitime et de réel. Depuis plus de quatre-vingts ans, il a suffi à cette tâche; il y suffira encore si on continue de s'en servir avec modération et fermeté. Si on en fait le champ clos d'une lutte de procédure et de chicane, étriquée dans la forme et violente dans le fond, si on n'en sert pour exaspérer les âmes fraîgeantes, voyez le clergé. Humilier, le déposséder, c'est ce vieux vaut la séparation franche et loyale ; mais il n'y a pas un esprit vraiment politique qui ne recule devant une telle aventure.

Parmi les pièces du feu d'artifice qui sera tiré ce soir, à l'Exposition, à sept heures et demie nous recommandons la Statue Equestre du Général Jackson.

Le *Temps* du 26 février:

La célébration de l'anniversaire de la révolution de 1848 s'est faite dans un calme inattendu, ainsi, d'ailleurs, que dans les années précédentes. Depuis longtemps, du reste, les anniversaires qui pourraient donner lieu à une rencontre des partis, à quelque tumulte, se passent fort paisiblement. Il semble que l'esprit public ait peu plus à ces évocations du passé et que les générations actuelles soient plus portées à regarder devant elles que derrière. Ainsi, pour cet anniversaire du 24 février célébré hier, il eût passé à peu près complètement inaperçu sans cette circonstance exceptionnelle de l'inauguration de la statue de Ledru-Rollin, de celui qu'on a appelé le père du suffrage universel.

Parmi les discours prononcés à cette occasion, celui de M. Floquet mérite une mention particulière, sa ce qu'il marque quelle est, à cette heure, la préoccupation dominante de tous les hommes politiques qui ont l'exacte compréhension des conditions de l'affermissement de la République. En retraçant les grandes lignes de la vie de Ledru-Rollin, M. Floquet s'est surtout attaché à démontrer combien ce puissant orateur s'était toujours défendu de toute animosité à l'égard des hommes de son parti avec lesquels il pouvait différer d'avis sur les questions de principe ou de conduite politique. Il a particulièrement insisté sur la tribun dans une circonstance mémorable, alors qu'on voyait poindre ces discordes parlementaires qui qui fini par amener la chute de la République : "Une seule condition peut nous sauver ; l'union, la concorde ; oui, nous sauverons la France dedans et des coalitions du dehors." Sages conseils qui n'ont malheureusement pas été compris et dont l'oubli nous a valu l'empire.

Ces conseils, que nous a légués un des hommes qui ont le plus sincèrement épousé la cause de la République et de la démocratie seront-ils mieux entendus aujourd'hui qu'ils ne l'ont été en 1848 et dans les années qui ont suivi la révolution de février ? Le langage du député de Perpignan semble autoriser quelques espérances à cet égard. Pour que M. Floquet, placé, on le sait, à l'avant-garde du parti républicain, ait cru devoir saisir l'occasion qui lui offrait l'inauguration de la statue de Ledru-Rollin pour écarter toutes les causes de division qui peuvent exister parmi les républicains et faire de l'union l'axe de la politique républicaine, il faut véritablement que cette nécessité de la concorde soit vivement ressentie, à quelques jours d'intervalle, dans tous les rangs du parti républicain. Le discours de M. Floquet permet donc d'espérer que l'on évitera de retomber dans les fautes qui ont perdu la République de 1848, et, sous ce rapport, on ne pourrait trop y applaudir. Il ne reste plus qu'à souhaiter que ce langage trouve dans les actes en harmonie avec les paroles et les intentions.

Ne manquez pas au splendide feu d'artifice anglo-japonais qui ce soir attirera foule à l'Exposition.

Par décision du ministre du commerce de France, deux médailles d'argent ont été décernées, tout récemment, à M. Roubien et à M. Séguin, ouvriers.

Cette récompense leur a été accordée en raison de leur travail et de leur dévouement pour les maisons où ils sont employés. Le premier compte quarante-six ans de service, le second, cinquante-trois, dans le même établissement.

Académie de médecine de Paris (24 février).

Le choléra est-il contagieux?—On sait comment le docteur Rochefontaine a répondu à cette question, en ingérant des déjections de cholériques, qui ne lui ont fait aucun mal. Mais on a pu trouver que, étant données les conditions de l'expérience, la non-contagiosité du choléra n'était pas ainsi démontrée. On en doit dire autant du fait que rapporte aujourd'hui M. Bonnafond. Il s'agit d'un prêtre qui a consommé l'hostie rejetée par un cholérique moribond, et qui n'en a ressenti aucun mauvais effet. On comprend, en effet, que la contagion puisse ne pas s'exercer par injection stomacale et agir, avec les mêmes matières, par d'autres voies. Par exemple, le venin de la vipère que l'on boira impunément sera très nuisible s'il est introduit sous la peau à l'aide d'une piqûre d'épingle. Les poumons peuvent encore offrir au toxique une voie spéciale.

Chirurgie.—M. Hortelonp justifie, dans une note communiquée à l'Académie, l'intervention chirurgicale pour la guérison du varicocèle, infirmité gênante et douloureuse, qui a beaucoup plus de tendance à s'aggraver qu'à disparaître avec le progrès de l'âge. Il décrit le manuel opératoire auquel il a eu recours et expose les excellents résultats qu'il a obtenus.

M. Ulysse Trélat présente un jeune homme sur lequel il a pratiqué naguère huit points de suture à la voûte du palais. La prononciation est devenue excellente, les consonnes sont articulées nettement; à peine un léger nasillement indique-t-il l'existence de la difformité congénitale. C'est aux applaudissements de la compagnie que l'opéré lit très correctement un passage d'un livre qu'on lui présente.

L'érysipèle.—C'est une maladie contagieuse apparaissant d'ordinaire dans les salles d'hôpital après certaines opérations (traumatismes du cuir chevelu et de la face, ablation du sein, etc.). Il n'est pas rare non plus qu'elle vienne du dehors. Importée ou née sur place, elle fait de grands ravages et s'attaque d'ordinaire à tous les opérés. Pendant longtemps elle a désespéré les chirurgiens. Durant les années 1862, 1863, 1864, M. Gosselin en comptait dans son service à la Charité 136 cas, avec une mortalité de 31. L'éminent chirurgien ayant pris des mesures qu'il croyait propres à combattre le mal, telles que la ventilation des salles, l'isolement des opérés, la substitution des antiseptiques au bistouri, comptait encore durant les années 1865, 1866 et 1867 45 cas, avec une mortalité de 9.

Plus tard, l'érysipèle reparut et sévit avec une intensité nouvelle. Tout le terrain qu'on croyait gagné fut reperdu.

M. Verneuil expose les bons résultats qu'il a obtenus sans avoir recours aux moyens qui avaient d'abord réussi à M. Gosselin. Durant les années 1877, 1878, 1879, il n'a eu que trente cas, avec une mortalité de 7. Il faut attribuer ce succès à l'emploi du pansement antiseptique. Il signale l'iodoforme comme étant sans efficacité dans ce pansement ; il recommande surtout le sublimé (bichlorure de mercure) et les pulvérisations d'eau phéniquée ; il interdit les explorations fréquentes des plaies, les contre-ouvertures, et généralement toutes les manœuvres susceptibles d'interrompre le travail réparateur d'où naît la cicatrisation. Il affirme que, si les chirurgiens ne détruisent pas entièrement l'érysipèle nosocomial, ils le réduiront certainement, grâce à l'antisepsie, à des proportions infimes. Sa foi à cet égard est telle qu'il entreverit le jour où il sera bon de rechercher dans le quartier avoisinant l'hôpital les cas d'érysipèle pour les soumettre au traitement hospitalier et étouffer dans leur germe les premières évolutions du mal contagieux.

M. Gosselin se présente ensuite à la tribune et lit une note qui confirme les renseignements statistiques de M. Verneuil et proclame les bons effets de la méthode antiseptique.

M. Panas rend le même témoignage à la méthode, en recommandant de la pratiquer avec intelligence, c'est-à-dire de combiner tous ses moyens d'action et de recourir aux agents reconnus efficaces.

M. Lefort parle dans le même sens.

M. C. Tréla[illegible] reconnaît que tous les agents ne se valent pas ; mais il insiste sur ce point que les succès dont il a été question sont dus à la méthode et que la vaste généralité de cette méthode suffira pour les accroître et les rendre de jour en jour plus éclatants.

Le Journal des Débats:

La presse anglaise ayant paru s'indigner des privilèges de notre marine, lors de l'attaque du Farsetal du Pontchéjon, une curieuse publication, la *Revue rétrospective*, rappelle, d'après un document anglais, la conduite tenue par l'amiral Hood dans le port de Toulon, qui l'avait livré aux Anglais le 27 août 1793 et qu'il avait juré de protéger, par une proclamation datée du 28 août. Au lieu de défendre la ville, il la livra aux vengeances de la république, après avoir pillé méthodiquement l'arsenal et livré aux flammes ce qu'il ne put emporter. Ce qui suit est extrait du rapport adressé, le 19 décembre 1793, par le capitaine de vaisseau Sidney Smith, à l'amiral Hood :

Mylord, conformément à vos ordres je me suis rendu à l'arsenal de Toulon et j'ai fait tous les préparatifs nécessaires pour incendier les vaisseaux et les approvisionnements. Les galeriens au nombre d'environ 600 nous regardaient faire d'un air indiquant qu'ils désapprouvaient notre opposer à nous. D'ailleurs, ils étaient en partie déchaînés, contre l'usage ; ce qui nous mit dans la nécessité de les observer avec beaucoup de vigilance et de pointer les canons de nos chaloupes sur eux, sur leur bagne, et sur toutes les parties d'où ils auraient pu nous assaillir.

Dans cette situation, nous attendîmes avec une grande anxiété le moment convenu où le gouvernement nous mettrait le feu aux mèches. Le lieutenant Tupper y fut chargé de brûler le grand magasin et les magasins de goudron, suif et huiles. Il y réussit parfaitement. Le magasin à chanvre fut enveloppé dans les mêmes flammes. Un autre très vaste magasin, *heureusement* un moment les progrès : mais 250 *canneaux de goudron, rangés sur des bois de sapin*, furent bientôt la proie des flammes. Une grande activité dans tout le quartier dont le lieutenant Tupper s'était chargé.

Tandis que tout cela s'exécutait, il vint des gens par terre et nous demander si on pouvait *l'éteindre*. Je leur répondis que non, que *j'avais ordre de brûler le tout, et je ne pensais pas qu'ils eussent le droit de s'y opposer*. Ils me répondirent qu'ils *savaient bien cela*, mais qu'ils *espéraient obtenir quelque arrangement*. Je leur dis que *j'étais obligé d'en épargner quelques uns, mais j'espère que Votre Seigneurie sera contente de ce que nous avons fait.*

Voici le texte de la proclamation publiée par le comte Aurélien Scholl au moment d'occuper Massaouah, proclamation qui a donné lieu, comme on sait, à tant de commentaires :

Aux habitants de Massaoua.

Le gouvernement italien, ami de l'Angleterre, de la Turquie et de l'Egypte, non moins que de l'Abyssinie, a pris ce matin possession de la place de Massaoua ; ce qui sera effectué aujourd'hui.

Le drapeau de l'Italie flottera à côté du drapeau égyptien, les marins de la flotte et les soldats de l'armée maintiendront la plus rigoureuse discipline et pourvoiront ponctuellement tout ce qu'ils achèteront ; vos mœurs et votre religion seront par eux scrupuleusement respectées.

Je vous serai pas votre ennemi, au contraire, je chercherai à faciliter le commerce et je tous ferai connaître au plus tôt les véritables intentions du gouvernement italien.

Français nous sommes ce que nous sommes, se soutiennent à vaquer comme par le passé à vos occupations habituelles. Vous voilà en trouverez contents.

Le contre-amiral commandant les forces navales Italiennes dans la mer Rouge,

CAIMI.

Deux plongeurs marseillais se racontent leurs professes sous-marines.

—Moi, je suis resté, un jour, quatre minutes sous l'eau !

—Quatre minutes ! reprend l'autre en ricanant, j'y ai passé moi-même un jour entier employés. Le premier compte quarante-six ans de service, le second, cinquante-trois, dans le même établissement.

Le mouvement de création des chambres de commerce françaises à l'étranger s'accentue de plus en plus—dit la *République Française* du 1er mars. Le gouvernement vient de recevoir l'annonce de l'organisation d'une chambre à Bruxelles ; d'ici à peu de jours son bureau sera prêt à entrer en correspondance avec le ministre et les chambres de commerce de France. Nous sommes persuadés—ajoute le grand journal de Paris—que nos nationaux établis en Belgique ne retireront pas de cette création des avantages moins considérables que nos industriels et nos négociants de la métropole.

Nous croyons utile de reproduire la déclaration faite au Sénat de France, dans la séance du 26 février, par M. le ministre de la marine, en réponse à une question de M. le général Robert sur la situation du matériel naval au Tonkin :

" L'escadre de l'amiral Courbet telle qu'elle est actuellement composée, en comptant les bâtiments en route, comprend 5 cuirassés, 14 croiseurs, 2 grands transports, 2 charbonniers, 5 canonnières, 2 avisos et 2 torpilleurs.

" Ces bâtiments sont tous, ou à peu près, en très bon état; il y en a seulement trois ou quatre qui ont besoin de rentrer en France. Je prends mes mesures pour que, à partir de ce mois-ci, tous les mois un nouveau croiseur soit envoyé à l'amiral; cela lui permettra de renvoyer en France, au fur et à mesure, les bâtiments qui ont besoin de réparations.

" Par conséquent, je puis dire que l'escadre de l'extrême Orient est en bon état. Les bâtiments qui la constituent sont tous, à l'exception des cuirassés, bien entendu, des croiseurs en bois qui peuvent rendre néanmoins là-bas les plus grands services. "

M. Aurélien Scholl raconte, dans sa chronique, une amusante anecdote :

Un Russe de mes amis, qui a vu de très près l'empereur Nicolas, m'a raconté que ce farouche souverain était tellement imbu des idées de pouvoir personnel qu'il disait en parlant de la Russie : *Mon climat..... ma neige..... ma tempête* de l'automne dernier.....

Un matin, regardant par la fenêtre, il dit : *Mes nuages sont très épais ce matin !*

Décédé hier vendredi à 8 heures A M MERCIE GLAUDIN âgé de 47 ans fils de JEAN GLAUDIN et de MARGUERITE BONNE BOSSEIGNEUR. Les amis et connaissances des familles Glaudin et Plata sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après midi à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence rue Galvez, No. 84, entre Bienville et Conti.

De la part de son épouse.

B. TREMOULET,

Rue Bourbon, No 7, vis à vis la Poste

Vins des Bordeaux et Bourgogne, reçus de maisons de premier ordre.

Sherries de Duff, Gordon & Co, de Poire Domecq, etc.

Porto de Sandeman & Co, Offley, Cromp & Forrester.

Champagne de toutes marques en cercles.

Vieux Whiskies Cognacs, Rhums, Gentiane, etc.

Vins de Californie de toutes sortes.

Vin de St-Vincent véritable de, etc, etc

AUX PLUS BAS PRIX.

GRAND CONCERT SACRÉ

Donné à la

CATHEDRALE ST-LOUIS,

Lundi, 16 mars 1885,

A 7 heures et demie du soir

Par le célèbre orchestre du

Bande Typique Mexicaine,

Sous la direction de

SIGNOR CARLOS CURTI

Prix d'entrée ..... 50 cents

☞ Comme les applaudissements et les rappels sont défendus à l'église, la Bande a promis de ne pas en tenir compte pour rendre le concert le plus court possible. 12 mars—4t

---

Excursion sur le lac.

Le steamer neuf, solide et rapide,

GROVER CLEVELAND,

Capt A Perkins ..... Commis Gus Oertling.

Part de West End pour Nouvelle-Orléans les DIMANCHES à l'arrivée du train de 9 heures du matin et de 2 h de l'après-midi. Pour le retour, il quitte Mandeville à midi et à 6 h du soir. Passage aller et retour 50cts seulement

C'est l'excursion la plus économique que le petit leur marche qu'on puisse faire sur le Lac Pontchartrain le plus vaste qui existe dans le Sud. Train spécial de West End à 9 heures du soir pour transporter les passagers en ville

14mars—1t Au 420 Julia street

H OERTLING & SON, Agents

Avis.

$5100

Nouvelle Orléans 13 mars 1885.

LE soussigné certifie qu'il était porteur d'un quart de billet enregistré No 17 51 55 Classe 60 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui a gagné le Premier Gros Lot de Cinq Mille Cent Piastres le jeudi 12 mars 1885 le dit billet ayant coûté la somme de vingt cinq cents au bureau de W C Spockton 400 rue Dryades et que le montant en a été promptement payé sur présentation du billet au bureau de la Compagnie

Nom ..... C B FROST

Résidence 486 rue Sud Bassin en ville.

14 mars—1t

La fête de St Joseph étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes la Présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St Louis à la Messe qui sera dite à 7 heures jeudi 19 mars.

La bande célèbre jouera sur et composera du Catalogue d'Art est vendue dans la Galerie d'Art seulement. Toutes les autres sont apocryphes.

10mars—7t COMITÉ D'ART.

Grande réduction dans les articles de Première Communion.

I. SIMON & BRO.,

offrent dans le moment à leurs clients un complet assort